

Représentants des membres fondateurs :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
M. Cyril Olivier chargé de mission TIC – SGAR Bourgogne	✓		✓	M. Eric Pierrat - SGAR
M. Patrick Molinoz, Président	✓		✓	M. Ludovic Rochette – CD21
M. Ludovic Rochette, Vice-Président		✓		
Mme Louis-Sidney, Vice-Président		✓		
M. Anthony Vadot, Vice-Président		✓		
M. Yves Vecten, Vice-Président		✓		

Représentants de l'Etat :

- ❖ M. Bernard Luc, Commissaire du Gouvernement

Représentants de l'équipe administrative du GIP e-bourgogne-franche-comté :

- ❖ M. Gilles Delamarche, Directeur
- ❖ M. Patrick Ruestchmann, Directeur adjoint
- ❖ Mme Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication
- ❖ M. Maciej Murmylo, Chef de projets

ORDRE DU JOUR

- I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum
- II. Ouverture de la séance du Comité de gestion par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP
- III. Désignation d'un secrétaire de séance
- IV. Examen et approbation de l'actualisation du Règlement intérieur du GIP (cf. rapport).
- V. Questions diverses

I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum

Les membres du Comité de gestion sont accueillis en salle de réunion au 3bis rue de Suzon à Dijon et signent la feuille d'émargement.

Le comité de gestion est constitué de ses 6 membres fondateurs : 2 sont présents, et Monsieur Ludovic Rochette, pour le CD21, a remis un pouvoir à l'attention de Monsieur Molinoz.

➔ **Compte-tenu des règles de quorum, le Comité de gestion peut délibérer valablement.**

II. Ouverture de la séance du Comité de Gestion par M. Patrick MOLINOZ, Président du GIP

Patrick Molinoz accueille les membres et les remercie de leur présence.

III. Désignation d'un secrétaire de séance

Mr Delamarche est désigné secrétaire de séance.

IV. Examen et approbation de l'actualisation du Règlement intérieur du GIP

Les évolutions proposées du Règlement intérieur sont relatives à :

- Des corrections mineures de forme,
- L'actualisation des dispositions du règlement suite à l'adoption de la Convention constitutive le 3 octobre 2016,
- Des mesures nouvelles.

Il est fait lecture des propositions de modifications du règlement intérieur (voir rapport).

En séance, les modifications complémentaires suivantes sont retenues :

- Page 3 : Remplacer la notion « *de l'extrême urgence* » par « *l'urgence* »,
- Pages 5 et 6 : A l'appui de la convocation, garder la possibilité soit d'adresser une note de synthèse soit la transmission des dossiers appelés à être débattus en séance,
- Sur les procédures d'achats :
 - Faire référence aux seuils en vigueur plutôt qu'aux seuils européens,
 - A la demande du Commissaire du gouvernement :
Pour les procédures formalisées inférieures à 1 million d'Euros et les achats mutualisés au profit d'autres organismes : associer, avec voix consultative, le Commissaire du gouvernement ainsi qu'un membre de la DGCCRF.

Plus de remarques ni questions.

Le Président soumet au vote les modifications du Règlement financier :

0 contre, 0 abstention, 3 pour

→ Adopté à l'unanimité

V. Questions diverses :

Pas de sujets

Le présent procès-verbal signé par le Président du GIP et par le secrétaire de séance sera communiqué aux membres après avoir été transmis au Commissaire du Gouvernement pour avis.

Le secrétaire de séance



Gilles Delamarche

Le Président du GIP e-bourgogne-franche-comté



Monsieur Patrick MOLINOZ